

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 5 juillet 2024</b>	<b>N° 2024-320</b>

Convocation du 28 juin 2024

Aujourd'hui vendredi 5 juillet 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET  
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Amandine BETES  
M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA  
M. Christian BAGATE à Mme Daphné GAUSSENS  
Mme Christine BONNEFOY à M. Jean-Marie TROUCHE  
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT  
M. Nordine GUENDEZ à Mme Josiane ZAMBON  
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA  
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE  
Mme Delphine JAMET à M. Jean-Baptiste THONY  
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM  
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Eve DEMANGE  
M. Thierry MILLET à Mme Zeineb LOUNICI  
M. Fabrice MORETTI à Mme Béatrice SABOURET  
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH  
M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT  
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD  
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE  
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE

**EXCUSE(S) :**

Madame Anne FAHMY, Madame Fabienne HELBIG, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Fabien ROBERT.

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 5 juillet 2024</b>	<b>Délibération</b>
	Direction administrative et financière - Pôle ter Ouest  <b>Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Ouest</b>	<b>N° 2024-320</b>

---

**MERIGNAC- LE HAILLAN - Opération d'intérêt métropolitain (OIM) Bordeaux  
Aéroparc - Aménagement du chemin des Boucheries entre l'avenue de Magudas et  
l'avenue Marcel Dassault - Arrêt du bilan de la concertation - Décision - Approbation**

---

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**1 – Rappel des éléments de contexte de l'opération**

L'OIM Bordeaux Aéroparc, engagée depuis 2015, figure parmi les territoires prioritaires de développement économique de Bordeaux Métropole, avec pour double fonction de contribuer à l'attractivité de la Métropole à l'échelle nationale et internationale, en donnant une forte visibilité à ses atouts territoriaux stratégiques et d'être un territoire de valorisation à effet d'entraînement pour toute la Métropole. L'OIM Bordeaux Aéroparc s'étend sur 3 458 ha répartis sur quatre communes.

Entourant l'aéroport, l'OIM Bordeaux Aéroparc dispose de divers atouts majeurs : de grandes réserves foncières stratégiques et la présence de grands industriels de la filière aéronautique-spatial-défense, ainsi que des sous-traitants aéronautiques, des Petites et moyennes entreprises (PME) – Petites et moyennes industries (PMI) et des start-up, hébergées notamment par l'agence de développement économique Technowest. Le développement de ce secteur se doit également de trouver un juste équilibre entre la préservation d'espaces naturels de grande qualité écologique et paysagère et l'aménagement de nouveaux terrains à vocation économique.

L'OIM Bordeaux Aéroparc se compose d'une opération d'aménagement dénommée « l'Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain Bordeaux Aéroparc-Aéroport (OIM B2A) sur 2 515 ha.

Cette opération à vocation économique a pour ambitions de développer un esprit village industriel 2030, d'accompagner les acteurs économiques dans leur développement et leur transition environnementale, de valoriser et préserver le paysage, d'apaiser les déplacements et de renouveler les espaces publics mais également de garantir aux salariés et aux habitants, un cadre de vie qualitatif en y intégrant des commerces, des services et des loisirs.

Le développement du projet dépend ainsi étroitement des performances offertes en matière d'accessibilité. Actuellement, le secteur est sujet à de fréquents phénomènes de saturation du trafic automobile.

Le projet vise à :

- Conforter le réseau viaire pour fluidifier le trafic (requalification des voiries existantes et créations de nouvelles voies)
- Proposer des solutions alternatives à l'usage de l'automobile (développer l'attractivité du réseau de transports en commun, aménager un réseau pour les mobilités douces, favoriser le covoiturage par l'aménagement d'infrastructures dédiées)

Le chemin des Boucheries s'inscrit dans le déploiement d'un réseau diversifié pour les mobilités douces, notamment dans la cadre du réseau de chemins nature.

## 2 – Objectifs du projet

Le projet d'aménagement du chemin des Boucheries s'appuie sur un ancien chemin rural encore partiellement existant mais discontinu dans le secteur Nord de l'OIM Bordeaux Aéroport. La reconnexion des différentes séquences et la revalorisation globale de ce chemin permettra de construire une grande figure paysagère, itinéraire bis pour les modes doux mais également support de continuité environnementale. Il consiste en l'aménagement de 3,2 km d'un chemin nature dédié aux mobilités douces, à l'écart de la voirie, dans des espaces au paysage qualitatif, dans la diagonale Est/Ouest suivant la limite communale entre Le Haillan et Mérignac.

Le périmètre de la concertation s'initie au droit du giratoire avenue de Magudas / avenue de la Grange Noire, à l'Est, et se termine, à l'Ouest, à proximité du giratoire avenue Marcel Dassault / avenue de Pagnot.

Ainsi, **les objectifs** poursuivis par le projet mis à la concertation sont les suivants :

- **Créer un chemin nature participant au réseau de mobilités douces :** cheminement à l'abri des voiries, parsemé d'espaces publics naturels sur ses rives, il offre un espace de déplacement tranquille et abrité, au paysage naturel qualitatif. Axe de déplacement stratégique, il connecte des pôles d'intermodalité importants de l'OIM B2A : la place verte, le boulevard de l'Aéroport (boulevard Technologique), l'avenue Marcel Dassault, etc.
- **Desservir de nombreux pôles économiques :** chemin qui donne accès aux plus importants sites d'emplois de l'OIM (Thalès, Dassault, Safran, etc) et traverse des quartiers en mutation rapide (Alsei, Cote d'Argent, Parc du 21, Vert Castel II, Caroline Aigle, etc). Il porte donc un enjeu fort d'affichage et de desserte de ces entreprises ;
- **Prendre en compte les enjeux environnementaux et être le support d'un corridor écologique transversal :** ruban constitutif de la matrice paysagère et environnementale, ce chemin est le support d'un grand corridor écologique Est/Ouest. Cette trame verte met en relation la forêt des Landes à la ceinture agricole du Haillan mais aussi plusieurs corridors liés à des ruisseaux (Magudas, Haillan, Morandière). Enfin, il agrège sur ses bords de nombreux espaces naturels, assurant la création de continuités écologiques dans ce secteur urbanisable ;
- **Préserver et valoriser le patrimoine végétal existant :** aménagement qui s'appuie sur l'existant pour préserver et renfoncer la richesse paysagère de l'Aéroport tout en permettant l'accueil d'usages doux (piétons, cycles, etc).

Pour atteindre ces objectifs, des acquisitions foncières seront nécessaires. Dans ce cas, une Déclaration d'utilité publique (DUP) pourrait être envisagée. En parallèle, des procédures environnementales et administratives seront également menées.

### 3 – Concertation

#### 3.1 – Modalités

Par délibération n° 2023-252 du 26 mai 2023, le conseil métropolitain a décidé de l'ouverture de la concertation réglementaire concernant le projet d'aménagement du chemin des Boucheries entre l'avenue de Magudas et l'avenue Marcel Dassault sur les communes du Haillan et de Mérignac.

La concertation a été ouverte le 19 juin 2023. La publicité s'est faite par voie de presse le 2 juin 2023 dans le journal Sud-Ouest.

Conformément à la délibération précitée, la concertation a pris les formes suivantes :

- Dépôt d'un dossier consultable aux jours et heures d'ouverture au public et d'un registre permettant de consigner les observations du public, en mairies de Mérignac et du Haillan et dans les locaux de la Métropole (Pôle territorial Ouest et à l'hôtel de Bordeaux Métropole) ;
- Insertion du même dossier sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole (<http://participation.bordeaux-metropole.fr/>) et mise en place d'un registre électronique dédié permettant également de recueillir les avis et observations du public directement via ce site ;
- Tenue d'une réunion publique de présentation et d'échanges autour des études préliminaires.

Le dossier initial de concertation contenait : la délibération d'ouverture de la concertation, un plan de situation, l'étude préliminaire (notice et plans) et le registre de concertation.

Une réunion publique a été organisée le 20 février 2024 au sein de locaux de Bordeaux Métropole (Pôle territorial Ouest) à partir de 18h30. Cette réunion ayant pour but de présenter le projet, l'avancement des études, d'échanger et de recueillir les avis, observations et suggestions du public. Elle a rassemblé une vingtaine de personnes. Le 23 février 2024, la présentation de cette réunion publique a été versée sur le site de la participation et dans les dossiers présents sur les différents sites.

La clôture de la concertation est intervenue le 19 avril 2024 à 12h00. Elle a été annoncée le 10 avril 2024 par voie de presse dans le journal Sud-Ouest et sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole.

#### 3.2 – Bilan

Le bilan de la concertation est joint en annexe. Il fait état de questionnements et contributions exprimés par le public, dont les principales portent sur les thématiques suivantes :

- Mobilité et sécurité (sécurisation des traversées au droit des carrefours et au niveau des accotements du chemin nature) ;
- Choix des matériaux utilisés comme revêtement du chemin nature ;
- Communication et pose d'une signalétique d'information et de balisage ;
- Mobilisation des entreprises pour créer des accès directs sur ce chemin ;
- Préservation des enjeux environnementaux ;
- Actions complémentaires en faveur du vélo (station vélos, accroches spécifiques, ...) et création espaces de détente (banc, table de pique-nique, ...).

Les contributions exprimées au cours de la concertation témoignent d'avis unanimes sur l'opportunité du projet mais parfois plus tranchés dans certaines de ses orientations.

Le bilan de la concertation détaille les contributions issues des différents supports de concertation (registres, site internet, réunions publiques).

Il précise également les réponses apportées par Bordeaux Métropole et/ou les communes et la manière dont les contributions vont orienter la conception de l'aménagement.

Eu regard aux réponses apportées par Bordeaux Métropole et/ou les communes, et aux modifications apportées au projet, déjà intégrées ou à venir, il apparaît pertinent de poursuivre l'opération.

#### **4 – Arrêt du projet / Confirmation de la réalisation de l'aménagement**

Dans une relation très originale du milieu naturel avec un développement intense et rapide, le secteur Nord Aéroparc vit une transformation radicale sur l'essentiel de son emprise. Riche d'une vitalité économique étonnante, il l'est aussi par la variété de ses paysages entre tissus urbains relativement denses et massifs forestiers encore préservés.

L'aménagement du chemin des Boucheries est un élément majeur de la trame des cheminements doux en reliant plusieurs espaces publics et en donnant accès aux plus importants sites d'emplois de l'OIM (Safran Thalès, ...). Il porte donc un enjeu fort d'affichage et de desserte de ces entreprises.

Ruban constitutif de la matrice paysagère et environnementale d'ensemble, ce chemin est le support d'un grand corridor écologique Est/Ouest. Cette trame verte met en relation la forêt des landes à la ceinture agricole du Haillan mais aussi plusieurs corridors liés à des ruisseaux (Magudas, Haillan, Morandière). Enfin, il agrège sur ses bords de nombreux espaces naturels, assurant la création de continuités écologiques dans ce secteur urbanisable.

Participant au réseau de cheminement à l'abri des voiries, parsemé d'espaces publics naturels sur ses rives, il offre un espace de déplacement tranquille et abrité, au paysage naturel qualitatif.

Le parti d'aménagement retenu propose d'aménager un chemin nature d'un linéaire de 3,2 km et d'une largeur de voie de 3 m dédiée aux vélos et aux piétons répondant aux grands objectifs énoncés au point 2 de la présente délibération.

Le coût du projet est estimé à 2 100 000 € TTC au stade des études préliminaires, pour l'ensemble des travaux d'aménagement de cet espace (hors acquisitions foncières et création / déplacement éventuel de réseaux).

La poursuite des études conduira à recalculer ce budget initial.

**Cela étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

#### **Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** l'article L.5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.103-2 et suivants,

**VU** la délibération n°2023-252 du 26 mai 2023 ouvrant la concertation réglementaire concernant le projet d'aménagement du chemin des Boucheries entre l'avenue de Magudas et l'avenue Marcel Dassault sur les communes du Haillan et de Mérignac,

**VU** les observations inscrites dans les registres de concertation et sur le site de la participation de Bordeaux Métropole,

**VU** le bilan de la concertation joint en annexe,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** que la concertation relative au projet d'aménagement du chemin des Boucheries entre l'avenue de Magudas et l'avenue Marcel Dassault sur les communes du Haillan et de Mérignac s'est déroulée du 19 juin 2023 au 19 avril 2024 dans le respect des modalités définies dans la délibération n°2023-252 du 26 mai 2023,

**CONSIDERANT** que cette concertation a permis à Bordeaux Métropole de recueillir les questions, préoccupations, ainsi que les attentes des habitants et personnes intéressées en ce qui concerne le réaménagement des espaces publics,

**CONSIDERANT** que le bilan de cette concertation, qui permettra d'alimenter les réflexions

de Bordeaux Métropole, ne remet pas en cause l'opportunité de la poursuite du projet selon les objectifs définis dans la délibération n°2023-252 du 26 mai 2023,

**CONSIDERANT** que le projet au projet d'aménagement du chemin des Boucheries entre l'avenue de Magudas et l'avenue Marcel Dassault sur les communes du Haillan et de Mérignac, offre plus d'emprise, de sécurité et de confort aux modes actifs de déplacement, renforce la dimension végétale, apporte de l'aménité au secteur et répond aux objectifs du projet soumis à la concertation.

### **DECIDE**

**Article 1 :** d'arrêter le bilan de la concertation réglementaire relative au projet d'aménagement du chemin des Boucheries entre l'avenue de Magudas et l'avenue Marcel Dassault sur les communes du Haillan et de Mérignac, tel que dressé en annexe,

**Article 2 :** de tenir à disposition du public ce bilan ainsi que les observations relatives à cette concertation, au Pôle territorial Ouest de Bordeaux Métropole, aux jours et heures habituels d'ouverture au public des services de la Métropole,

**Article 3 :** de confirmer la réalisation du projet d'aménagement du chemin des Boucheries entre l'avenue de Magudas et l'avenue Marcel Dassault sur les communes du Haillan et de Mérignac, dans sa nature et ses caractéristiques telles que présentées ci-dessus,

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Monsieur MORISSET;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 5 juillet 2024

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>9 JUILLET 2024</b>	Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président,  Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT
<b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>9 JUILLET 2024</b>	